VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'OTTO WEBER.

No 101,429 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

Une mule et une charrette, Un grand assortiment de bonnes épiceries, Whiskies, Cordiaux, Vins, Eventail électrique, Caisse enregistreuse, Balances, Mobilier, Installations, Etc.

PAR STERN AUCTION CO.—Jac. H. Stern, Encanteur. Seront vendus sur les lieux 1939 avenue Tulane, coin de la rue Prieur, LUNDI, 9 septembre 1912, à 11 heures du matin, en vertu et d'après un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D. de la Cour Civile de District, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions. Comptant.

JAC. H. STERN, Encanteur.

Edgar M. Cahn, avocat pour l'administrateur.

27 août—27—sept 1 - 9

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

(SUR LE LOT 60x120) 932-934 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

701-703 RUE AUSTERLITZ ET 3922 RUE LAUREL.

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 96,190—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 1 août 1912 et signé en Cour ouverte le 5 août 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certaines lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 932 et 934 rue Valence) et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos deux et trois dans le carré borné par les rues Valence, Magasin, Bordeaux et Camp et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations sont connues comme les Nos 932 et 934 rue Valence et comprennent le cottage double en bois contenant 5 chambres, salle de chaque côté.

2me Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéros municipaux 701 et 703 rue Austerlitz et le No 3923 rue Laurel.) situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'îlet borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Constance, et ledit lot mesure vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Austerlitz et Laurel.

Les améliorations sont connues comme les Nos 701-703 rue Austerlitz et 3923 rue Laurel et comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar et un cottage simple contenant galerie, 4 chambres et hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente en ventes devant être démontrée par billet en bonne de l'acquéreur en des acquéreurs, à son ordre et à leurs propre ordre et par lui en par eux endossés, avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantis par bien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acquéreur en les acquéreurs devront assumer en plus et au-dessus du prix d'achat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, et les actes de vente devant être passés pardevant Daniel J. Murphy, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs, un dépôt de 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication, à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

11 août—11 16 25—sept 1 8 12

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE SANS LIMITE.

Succession de Mme Louisa Ehringer, Veuve d'Ambrose Leitz, No 96,830 Cour Civile de District. Division A.

2409 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre Première et Seconde,

Emplacement de Commerce et Résidence à Deux Etages.

—AUSSI—

Actions, Bijouterie, Diamants et toutes les Propriétés Mobilières suivant inventaire enregistré.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI, 24 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu et suivant un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 15 août 1912 et signé en Cour ouverte le 21 août 1912, par l'Hon. Fred. D. King, juge pour l'Hon. T. C. W. Ellis, actuellement absent en congé, juge de la Cour précitée, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Trois certains lots de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Première, Deuxième et Beauregard, désignés comme lots 3, 4 et 5, longueur mesurant chacun 32 pieds et 3 2/7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 6 5/7 pouces en largeur sur la ligne arrière sur les profondeurs suivantes: Lot No 3 149 pieds 1 pouce sur la ligne du lot No 2 et 143 pieds 3 2/3 pouces sur la ligne divisant des lots Nos 3 et 4; 135 pieds 5 pouces et cinq lignes sur la ligne divisant des lots Nos 4 et 5, et 128 pieds 7 2/3 pouces sur la ligne de côté opposé du lot No 5.

Les dits lots devant être vendus en bloc.

Deuxième—Tout les meubles suivant inventaire enregistré seront vendus sur les lieux No 2409 rue Tchoupitoulas, à 10 heures du matin.

Troisième—Actions, Soixante-dix-huit parts du capital de la Orleans Manufacturing Co. valeur au pair $50 par action, devant être vendues en lots de 10 actions.

Quatrième—Bijouterie et diamants.

Actions, diamants et bijouterie seront vendus à la Bourse, 311 rue Baronne, à midi.

Conditions—Les meubles, actions, diamants et bijouterie comptant sur les lieux. Les immeubles au comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et pour l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et sans droit au loyer du jour seulement du passage de l'acte de vente. Les lots Nos 3 et 4 vendus sujet au bail fait par le décédé seulement les bâtisses et dettes du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1912, à $25 par mois, payable le dernier jour du mois. Privilège de deux ans de prolongation à l'expiration du taux de $25 par mois à Frederic Leitz, lequel privilège il se réserve. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chêt.

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

B. E. Forman, avocat pour le demandeur.

A. D. Danziger, avocat pour le défendeur.

22 août—22 25—sept 1 8 15 22 24

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. — Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et l'hiver; 625 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1906: 3863 visiteurs. Prospectus et informations demandé gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés, près des lignes de cars.

Succession de Mme Mary Donnelly, Vve de Charles Sievers.

No 100,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues South Rampart, Foucher, Saratoga, et Delachaise, désigné par la lettre L sur un plan de J. O. Hasam, député voyer de ville daté du 10 mars 1908, annexé à un acte devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure d'après ce plan vingt-neuf pieds deux pouces une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux-cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt onze pieds un pouce six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre-vingt-dix pieds.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain, situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci dessus désigné par la lettre "J" sur le dit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot "I" de quatre vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot "K" de quatre vingt huit pieds dix pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasam et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot J de quatre-vingt-huit pieds dix pouces et deux lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage à un étage en bois Nos 2017 et 2019 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignées par la lettre "G" sur ledit plan de Hasam et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne la plus près de Sud Rempart de quatre vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre-vingt-onze pieds, un pouce et six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. De l'Isle, daté du 8 février 1873 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan le dit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rampart, la même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 mars 1908 et annexé à un acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure suivant ce plan, vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Rampart de quatre vingt douze pieds, trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre vingt onze pieds, un pouce et six lignes.

Septième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même District et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre F, sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot G de quatre-vingt-onze pieds un pouce et six lignes sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre-vingt-dix pieds.

Huitième—Un certain lot de terre vacant, situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre E sur ledit plan par Hasam, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt-huit pieds, dix pouces et deux lignes.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an, après date, devant être garanti par billets avec bien de vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devant être réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devant W. Waller Young, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les adjudicataires devant supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson, E. M. Stafford, W. Waller Young, Thos G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix DU SECOND DISTRICT.

919 RUE NORD RENDON COTTAGE SIMPLE.

3211 RUE DUMAINE COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme F. G. Wanner

No 100,761—Division D.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, Bureau 821 rue Gravier—Aux enchères, JEUDI, le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, daté et signé le 15 août 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le second district de cette ville, dans le carré No. 442 borné par les rues Dumaine, Derbigny, Bienville et Tonnelier, et l'avenue Hagan, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, voyer de ville, daté le 19 juin, 1912. Le dit lot A selon le dit plan commence à une distance de 60 pieds de la rue Dumaine et Nord Rendon et mesure 32 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté séparant le dit lot du lot B, et une profondeur de 128 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté opposé vers l'avenue Hagan, le tout selon le dit plan portant le numéro municipal 919 rue Nord Rendon.

Second—Un certain lot de terre situé dans le même carré que ci-dessus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut et d'après lequel ledit lot D est à une distance de 128 pieds 3 pouces et 1 ligne des rues Nord Rendon et Dumaine, et mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Rendon, 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et étant une partie de la même propriété acquise par le défunt par achat d'Emile Muller devant J. H. d'ouville, notaire en cette ville, le 12 septembre 1899, enregistré dans le livre des transferts 158, page 691, et portant le No municipal 3211 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 7 pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur.
821 rue Gravier.

Philip J. Paterna, avocat.

20 août—20—sept 1 8 15 22 29

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
SUCCESSION DE PETER LAMANA.

No 93,069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PROPRIETES DE VALEUR

Dans le 2me et 5me Districts

1. No 624 rue St-Philippe, entre Royale et Chartres, Bâtisse en Briques à Deux Etages. Aussi Une Grande Ecurie Adjacente.
2. Nos 609-11 rue St-Philippe, Maison Double en Bois à un Etage.
3. Nos 1026-28-30-32 rue Nunez, entre New ton et Diana, carré Verret, Une Maison d'Habitation.
4. No 413 rue Homer, entre les rues Monroe et Franklin, Un Cottage Simple.

Aux enchères JEUDI, le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 août 1912, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le second district de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Philippe, Chartres, Royale et Dumaine, désignés par les Nos 2 et 3, sur un plan fait par Depouilly, daté du 4 février 1834 et annexé à un acte passé devant Louis Ferrand, ancien notaire, le 4 août 1836, lesquels dits lots mesurent, en mesure anglaise, comme suit à savoir: Lot No 2 a 21 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Lot No 3 est adjoint au dit lot No 2 et mesure 22 pieds sur la rue St-Philippe par 127 pieds 9pouces et 4 lignes de profondeur, le tout borné d'un côté par une propriété appartenant maintenant ou autrefois à la Vve Labarre et de l'autre côté par une propriété appartenant maintenant ou dernièrement à M. Hatrel. La propriété ci-dessus connue par le No municipal 624 rue St-Philippe.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré No. 49, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, le dit lot est désigné sur le registre d'assessement sous le No. 36, ayant en mesure américaine 31 pieds, 11 pouces et 15 lignes de face sur la rue St. Philippe sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations portent les numéros municipaux 609 et 611 rue St. Philippe.

3. Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 15 du carré No 46 maintenant 181 borné par les rues Diana (autrefois Decatur), Nunez (autrefois Franklin), Newton et Verret, d'après le plan de A. d'Hémécourt, voyer le 10 septembre 1846, déposé au bureau de E. P. Caire, ancien notaire, comme plan No 196 du livre des plans No 3. Ledit lot No 15 mesure en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Diana par 120 pieds de profondeur et connu par les Nos municipaux 1026-28-30-32 rue Nunez.

4. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 dans le carré No 42, maintenant carré No 156, borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Newton, selon le plan dressé par A. d'Hémécourt, le 11 septembre 1846, déposé au bureau de H.P.Caire, ancien notaire, comme plan No 196 du livre des plans No 3. Le dit lot mesure en mesure française 30 pieds de face sur la rue Homer par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant le No municipal 413 rue Homer.

Conditions—Un quart en plus comptant, le solde, s'il y en a, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans avec intérêt à 7 0/0 payable annuellement. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Phil J. Paterna, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau No 821 rue Gravier.

29 août—29—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix DU SECOND DISTRICT.

919 RUE NORD RENDON COTTAGE SIMPLE.

3211 RUE DUMAINE COTTAGE SIMPLE.

Succession de Mme F. G. Wanner

No 100,761—Division D.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, Bureau 821 rue Gravier—Aux enchères, JEUDI, le 26 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la dite Cour, daté et signé le 15 août 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le second District de cette ville, dans le carré No. 442 borné par les rues Dumaine, Derbigny, Bienville et Tonnelier, et l'avenue Hagan, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, voyer de ville, daté le 19 juin, 1912. Le dit lot A selon le dit plan commence à une distance de 60 pieds de la rue Dumaine et Nord Rendon et mesure 32 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté séparant le dit lot du lot B, et une profondeur de 128 pieds, 4 pouces sur la ligne de côté opposé vers l'avenue Hagan, le tout selon le dit plan portant le numéro municipal 919 rue Nord Rendon.

Second—Un certain lot de terre situé dans le même carré que ci-dessus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D sur le plan mentionné plus haut et d'après lequel ledit lot D est à une distance de 128 pieds 3 pouces et 1 ligne des rues Nord Rendon et Dumaine, et mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Nord Rendon, 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 153 pieds 11 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, et étant une partie de la même propriété acquise par le défunt par achat d'Emile Muller devant J. H. d'ouville, notaire en cette ville, le 12 septembre 1899, enregistré dans le livre des transferts 158, page 691, et portant le No municipal 3211 rue Dumaine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en 1, 2 et 3 ans, avec intérêt à 7 pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer 10 0/0 du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. D. Charbonnet, notaire.

N. J. CLESI, Encanteur.
821 rue Gravier.

Philip J. Paterna, avocat.

20 août—20—sept 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Sievers et al vs le mineur Edward James Sievers.

No 101,062—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C, dans l'affaire sus-mentionnée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, No 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté; sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième district de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rempart et Saratoga, désigné par la lettre "O" sur un plan dressé par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté du 10 Mars 1906 et annexé à un acte de vente de Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 Septembre, 1906 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux-cinquièmes de ligne, en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot "D", de quatre-vingt-sept pieds, huit pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne le séparant du lot "B" de quatre-vingt-six pieds, six pouces et six lignes et demi.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets avec bien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Le loyer devant rester au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Acte de vente devant W. Waller Young, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'adjudicataire devant supporter toutes les dépenses pour certificats.

Dart, Kernan & Dart, Thos G. King, avocats.

4 août—4 11 18 25—sept 1 5

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Bibliothèque, Loi et Littérature.

DIAMANTS, MONTRES EN OR, MICROSCOPES, BOITE A OUTILS, BUREAU ET MEUBLES DE MAISON ANTIQUES.

Dans la Succession de James B. Beckwith.

No 101,475—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 septembre 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 août 1912 de l'Honorable E. K. Skinner, juge de ladite Cour, Division C, dans l'affaire ci-intitulée, au second étage de la maison, No 137 rue Carondelet, entre les rues Camp et Commune, les objets suivants:

Peterdorf's Abridgement, 16 volumes, Bacon's Abridgement, 7 vols, Bancroft's History of the United States, Martin's Report, ancienne et nouvelle série, Louisiana Reports, Robinson's Reports, New York Reports, Federal Reporter, English Reports, United States at large, House of Lords Cases, American Corporation Cases, United States Reporters, Massachusetts Reports, California Reports, Encyclopedia Brittanica, English Law and Equity Reports, Codes of Practice, Louisiana Acts, Flynn's Digest, Leovy's City's laws and ordinances, et beaucoup d'autres ouvrages de choix de loi et de littérature.

Deux montres d'or, une montre de femme en or, 2 bagues de diamant solitaire, une chaîne de montre en or, un Microscope de Charles Lentz and Sons, de Philadelphie, Rausch-Lomb Optical Co., coutean dans un étui en cuir, une boîte d'outils, un baromètre Aneroid, une machine à écrire Remington, un bureau en noyer, une chaise longue en cuir des peintures, un lit en acajou, une table antique en acajou, un thermomètre, un eventail électric, etc. Le tout d après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

1 sept—1 8 11 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Winnefred Carroll épouse décédée de Jas. A. Brennan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,654 — Division E—Attendu que James Alphonsus Brennan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Winnefred Carroll, épouse décédée de Jas. A. Brennan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles Lesque, avocat.

1 sept—1 5 10

Succession de Joseph A. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 100,713— Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Addie Davis, veuve de Joseph A. Brown, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. J. Unterstner, avocat.

24 août—24 28—sept—2

Succession de Michael Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100,835 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary T. Clarke, veuve de Michael Gallagher, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. C. Scharff avocat.

24 août—24 29—sept 2

Succession de Rosie Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 101,336—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme John Friscard, veuve de William Anderson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. M. Stafford, avocat.

20 août—20—sept 1 8

Succession de Emile C. Sandstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,696—Division C—Attendu que Bak Hamick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile C. Sandstrom, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. M. Stafford, avocat.

20 août—sept 1 8

Succession de Mme James Hawkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,568 — Division B — Attendu que James Hawkins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme James Hawkins, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — B. B. Howard & H. O. Hollander, avocats.

23 août—23 27—sept 1

Succession de Grace Hall Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 101,266—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Kitty Elliott, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — L. H. Burns, avocat.

24 août—24 28—sept 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

R. McWilliams vs. Dr. Leon C. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 96,918 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été délivré par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 sept 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du Dr. Léon C. Williams dans la succession intestat Leon C. Williams versus J. T. Whitaker et F. Rivers Richardson, No. 100,968 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KROP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Merrick, Lewis, Gessler & Schwarz, avocats pour le demandeur.

31 août—31—Sept 2. 6, 13

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1724 rue Bienville, près de l'avenue St Charles une résidence simple à deux étages, belle neuve et retirée, contenant salle à manger, office, cuisine, 4 chambres à coucher, cabinets pour linge et vêtements, jolies salle à bains, toutes les améliorations modernes, galerie devant et derrière, hangars, Etc.

Succession de Chas J. Silverstein.

No 100,499—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 3 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 30 août 1912, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été délivré, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Semmat, Dryades, Delimat et Sud Rempart, ladite portion de terre est composée de tout le lot A et une moitié du lot B désignée sur un plan dressé par H. C. Brown, député-voyer de ville, daté le 17 mai 1906, et attaché à un acte de vente d'Henry Frigel au Third District Building and Loan Association, enregistré dans le livre des transferts 208, folio 770, selon lequel plan ledits lots se tiennent et mesurent comme suit: Lot A commence 61 pieds 4 pou